

Note de service

Destinataire : Médecins résidents et externes en médecine

Expéditeur : Erik Plourde, Adjoint au directeur de l'enseignement et des affaires universitaires, volet enseignement

Date : 31 octobre 2024

Objet : Fin d'année financière au 30 novembre 2024

En raison de l'intégration à Santé Québec prévue le 1er décembre 2024, le CIUSSS de la Capitale-Nationale doit réaliser une fin d'état financier spécial pour le **30 novembre 2024**.

Merci de soumettre vos demandes de remboursement en suivant ces consignes :

- **Médecins résidents dont le CIUSSS de la Capitale-Nationale est l'agent payeur** : saisir et soumettre tous les frais dans le module Guichet Web de VIRTUO avant le 30 novembre 2024.
 - Nous vous rappelons que toute demande de remboursement concernant les frais des formations admissibles doit être présentée dans les 90 jours suivant la tenue de la formation et vous devez y joindre l'attestation de réussite ainsi que la facture.
- **Autres médecins résidents et externes** : Faire parvenir les formulaires pour réclamation des frais de garde ou frais pour stage en région, avant 30 novembre 2024.

Merci de votre collaboration.